



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 128806

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le fait qu'en 2010, la répression dont sont victimes les militants de la résistance non violente en Palestine a fait l'objet de déclarations importantes de son ministère qui a appelé « les autorités israéliennes à respecter le droit légitime des Palestiniens à manifester de façon non violente ». L'Union européenne a, quant à elle, exprimé par la voix de son représentant au conseil des droits de l'Homme des Nations-unies, sa préoccupation du fait que « les défenseurs palestiniens des droits de l'Homme continuent d'être arrêtés pour leurs manifestations pacifiques ». Il lui demande quelles sont aujourd'hui les démarches que le Gouvernement entend accomplir pour que les déclarations susmentionnées reçoivent une application concrète notamment en faveur de la libération des prisonniers de la résistance non violente.

Texte de la réponse

La France est particulièrement attachée à ce que les autorités israéliennes respectent le droit légitime des Palestiniens à manifester de manière non violente et l'a publiquement fait savoir à plusieurs reprises. Il s'agit en effet d'un droit universellement reconnu. C'est la raison pour laquelle des représentants du Consulat général de France à Jérusalem, ainsi que d'autres représentations diplomatiques européennes, sont présents aux audiences lors des procès de ces manifestants. La France, ses partenaires européens et l'Union européenne interviennent régulièrement auprès des autorités israéliennes, comme ce fut le cas pour M. Bassem Tamimi, une démarche ayant été effectuée par le Chef de la Délégation de l'Union européenne à Tel-Aviv peu après l'ouverture de son procès, le 5 juin 2011. Les autorités françaises continuent à suivre de près la situation de ces manifestants pacifiques et ont, en outre, plusieurs fois marqué fermement auprès des autorités israéliennes leur condamnation de la colonisation et demandé que celle-ci cesse.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128806

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1447

Réponse publiée le : 1er mai 2012, page 3252